



linguistique et

Lorsque W.G. Summer lançait, en 1907, le terme **ethnocentrisme**, il ne faisait que nommer un comportement qui, quoique jusque là dépourvu de nom de baptême, n'en existait pas moins depuis fort longtemps et dont, du point de vue linguistique, nous pouvons peut-être situer la première expression dans « Le Cratyle », l'un des dialogues de Platon. Face à Hermogène qui posait qu'en matière de nomination tout est affaire de convention, Cratyle défendait en effet la thèse d'une certaine « rectitude des dénominations, appartenant de nature à chaque réalité », c'est-à-dire qu'il affirmait l'existence d'une bonne et d'une mauvaise façon de nommer...

un peu d'histoire...

Ce texte pourrait paraître ne concerner que l'histoire des théories du signe mais, derrière ce débat entre la thèse de l'origine naturelle ($\phi\mu\sigma\mu\varsigma$) et celle de l'origine conventionnelle ($\theta\epsilon\sigma\mu\varsigma$) du langage, pointe en filigrane une autre idée : si certaines langues « nomment bien » le monde que Dieu a créé (en particulier la langue grecque, bien sûr), il nous faut alors admettre que d'autres langues le « nomment mal ». Et les locuteurs de ces langues étaient classés par l'idéologie grecque comme des gens qui ne savaient pas « parler » qui tout au plus émettaient des borborygmes, en un mot : les **barbares**.

Mais cet ethnocentrisme linguistique qui apparaissait ainsi dans la pensée grecque était intransitif, sans relation à un quelconque objet : discours tournant à vide et dont les exclusions (les « barbares ») étaient toutes rhétoriques. L'histoire pourtant nous donne bien des exemples dans lesquels le fait linguistique sera le critère d'une exclusion **radicale**, et tout d'abord dans l'Ancien Testament, qui nous enseigne que les gens de Galaad poursuivaient ceux d'Ephraïm

et les reconnaissaient à leur prononciation du mot **épi (schibboleth)** :

« Alors ils lui disaient : Dis un peu Schibboleth ; et il disait Sibboleth ; car il ne pouvait pas prononcer comme il faut ; alors, le saisissant, ils le mettaient à mort au passage du Jourdain. Et en ce temps-là, il y eut quarante-deux mille hommes d'Ephraïm qui furent tués » (1).

Cette pratique du piège linguistique révélateur de l'origine (désormais baptisée schibboleth) resurgit maintes fois au cours des siècles. Le 31 mars 1282 à Palerme, lors des Vêpres siciliennes, les Français étaient reconnus (et massacrés ensuite) à leur incapacité à prononcer les « ch » tandis que, plus près de nous dans le temps, le dictateur Trujillo reconnaissait dans ses prisons les Haïtiens à ce que, au contraire des hispanophones de Saint-Domingue, ils ne pouvaient pas prononcer les r roulés de **perros**... Ces anecdotes, pourrait-on croire, nous font dévier du thème de cet article. Elles nous mènent au contraire au cœur du sujet.

une langue meilleure qu'une autre

Si nous adoptons en effet la définition que Michel Panoff et Michel Perrin donnent de l'**ethnocentrisme** :

« Attitude des membres d'une société qui ramènent tous les faits sociaux à ceux qu'ils connaissent ou qui estiment que leur culture est meilleure et préférable à toute autre » (2).

et si nous y remplaçons le mot **culture** par le mot **langue**, le comportement idéologique ainsi suggéré n'est plus, comme dans le cas du **Cratyle**, simplement rhétorique : nous connaissons bien des cas dans lesquels la pratique ethnocentriste en linguistique était fortement transitive, ne se cantonnant pas dans le domaine des idées mais se traduisant en action. Qu'un groupe social estime que sa langue est meilleure ou préférable à toute autre ne relève, bien sûr, que du racisme. Mais si ce groupe possède le pouvoir, domine d'autres groupes qui ne parlent pas sa langue, l'expérience nous prouve que, le plus souvent, il tentera de faire disparaître les autres langues sous la sienne.

(1) Juges, XII, 6.

(2) Dictionnaire de l'ethnologie, Paris 1973, page 97.

t ethnocentrisme

L'histoire coloniale regorge de spéculations qui toutes vont dans ce sens. Lorsque le roi Charles^{1er} d'Espagne (Charles Quint) décide en 1550 de « castil-laniser » les Indiens d'Amérique latine, il justifie ainsi sa loi : « Habiendo hecho particular examen sobre si aun en la mas perfecta lengua de los indios se pueden explicat bien, y con propiedad, los misterios de nuestra Santa Fe Catolica, se ha reconocido que no es posible sin cometer disonancias ni imperfecciones... » (3) L'Arabe n'était pas mieux loti aux yeux de William Marçais :

« Quand l'une des langues est celle des dirigeants, qu'elle ouvre l'accès d'une grande civilisation moderne, qu'elle est claire, que l'expression écrite et l'expression parlée de la pensée s'y rapprochent au maximum; que l'autre est la langue des dirigés, qu'elle exprime dans ses meilleurs écrits un idéal médiéval, qu'elle est ambiguë, qu'elle revêt quand on l'écrit un autre aspect que quand on la parle, la partie est vraiment inégale : la première doit fatalement faire reculer la seconde » (4).

Et l'inspecteur A. Davesne, voulant justifier l'enseignement du français en Afrique, écrivait pour sa part :

« Un des premiers griefs et l'un des plus graves que l'on puisse faire en langue indigène en Afrique occidentale française tient dans ce fait que les dialectes africains ne sont pas des langues de civilisation »

et

« La langue française s'imposera d'elle-même dans les possessions françaises de l'Afrique noire, et ce serait refuser de reconnaître une loi naturelle que de s'opposer à cette évolution normale » (5).

Dans tous les cas, derrière ces jugements de valeur il y avait une pratique potentielle : imposer la langue espagnole aux locuteurs du Quichua ou de l'Aymara, imposer la langue française aux locuteurs de l'Arabe, du Wolof ou du Bambara... Le texte de Davesne nous permet cependant de pousser plus loin la réflexion. Il y parle en effet de la **langue** française et, le plus souvent, des **dialectes** africains, et cette dichotomie révèle les rapports étroits entre la **pratique ethnocentriste** et la **théorie linguistique**. Au début du XIX^e

siècle, les grammairiens allemands, en particulier A. Schlegel, avaient élaboré une typologie générale des langues, proposant de les ramener à trois classes : les langues isolantes, les langues agglutinantes et les langues flexionnelles. Mais cette typologie d'ordre synchronique était convertie diachroniquement : A. Schleicher par exemple pensait que toutes les langues avaient d'abord été isolantes, que certaines d'entre elles étaient devenues agglutinantes et que les plus évoluées d'entre elles (les langues européennes) avaient poussé l'évolution jusqu'au stade flexionnel. Ainsi la théorie fournissait-elle les bases « objectives » du racisme linguistique : **nos** langues sont plus évoluées que celles de peuples colonisés.

des langues et des dialectes

A cette conversion d'un fait synchronique (la typologie) en fait diachronique (l'évolution vers la perfection), il faut ajouter une conversion inverse, du diachronique vers le synchronique, à propos de la notion de **dialecte**. La notion de dialecte est en effet claire au point de vue historique, et elle est inséparable de celle de « langue mère » : lorsqu'un peuple se disperse sur une grande étendue de terrain, la langue qu'il parle tend à se différencier. Ainsi l'italien, l'espagnol, le français, etc., sont-ils des **dialectes** du latin, ce qui ne les empêche pas d'être des langues. Mais s'est ensuite manifestée, dans les théories linguistiques une tendance, que nous n'avons pas la place d'étudier ici dans le détail (6), consistant à donner au mot dialecte une valeur non plus relative, mais absolue. Si le français, en effet, est un dialecte (du latin), c'est relativement à son histoire. Et, chaque fois que l'on parle des **dialectes africains**, cela suppose donc que l'on fasse référence à des **langues africaines** dont dérivent ces dialectes. Peu à peu, pourtant, dans certains textes théoriques, et surtout dans les textes politiques coloniaux, les langues ont disparu derrière les dialectes, le fait diachronique (l'évolution) devenant un fait de nature (le dialecte est dialecte en soi). Le résultat de ce tour de passe-passe idéologique était simple : en Europe nous parlions des langues, mais les peuples colonisés parlaient des dialectes. Dès lors il devenait inutile de se demander quelle langue était « meilleure et préférable » : les langues colonisées, rebaptisées dialectes, étaient inférieures par définition.

On voit que la définition des termes langue et « dialecte » n'est plus linguistique, mais politique : la langue est au pouvoir, elle domine, le dialecte est dominé. Certes il n'y a pas là ethnocentrisme, du moins pas nécessairement. Mais le processus de constitution d'un modèle de communication, que ces définitions fluctuantes impliquent, relève d'une pratique

(3) Ayant particulièrement examiné le problème de savoir si, même dans la plus parfaite langue des Indiens, l'on pouvait expliquer proprement les mystères de notre Sainte Foi Catholique, on a reconnu que cela était impossible... »

(4) « La langue arabe dans l'Afrique du Nord », Revue pédagogique n° 1, Alger, 1931.

(5) La langue française, langue de civilisation en Afrique occidentale, Saint-Louis du Sénégal, 1933.

(6) Cf. L.-J. Calvet : Linguistique et colonialisme, Paris 1974.

fortement ethnocentrique. Tout le problème est celui des rapports entre la périphérie et le centre : comment, en quelle langue parler à la capitale, ou à la métropole ? Ignace de Loyola, dans ses **Exercices spirituels**, conseillait aux fidèles de se débarrasser des « paroles oiseuses » pour prier, et Roland Barthes, dans son analyse de Loyola significativement titrée **Comment parler à Dieu ?** baptise cette recherche du vide linguistique nécessité par la prière : **champ d'exclusion**. Comment parler à Dieu, comment parler à la capitale : les deux questions ont plus que des ressemblances formelles, car la langue de la prière (la langue de Dieu) et celle du pouvoir ont en commun ce fait qu'elles nient toutes les deux les langages antérieurs, qu'elles cherchent à faire le vide des « dialectes » sous elles. Le modèle de communication entre le centre et la périphérie est donc net : c'est la langue du centre (que l'on prendra ici au sens que l'on voudra : centre géographique, centre politique, administratif, ethnique... Tous conviennent également) qui servira de vecteur, excluant les autres.

quelle langue choisir ?

Ce que nous avons jusqu'ici souligné pourrait se résumer en une phrase : le discours colonial sur la langue (le discours ethnocentriste) s'abreuve à une théorie linguistique elle-même marquée par l'idéologie... En cela rien de très nouveau : les sciences sont toutes marquées par l'idéologie du temps et les idéologies ont toutes tenté de se trouver des justifications scientifiques. Plus loin que ce discours sur la langue, cependant, il y a aussi une pratique linguistique coloniale : le discours ci-dessus n'a rien d'académique ou de gratuit, mais il est axé sur des choix politiques et leur justification, il est, comme nous l'écrivions plus haut, **transitif**.

Cette transitivity est fondamentale car elle est liée à ce que nous appelons aujourd'hui la planification linguistique : quelle langue choisir comme langue nationale ? Quelle langue enseigner à l'école ? Etc. Derrière ce discours sur la langue, il y a donc la politique de l'assimilation, puis une certaine idée de la francophonie pour ce qui concerne notre propre histoire et, dans les deux cas, il y a indifférence à l'égard des **langues autres**, la négation de la différence, ce que j'ai baptisé ailleurs **glottophagie**. Le plus étonnant dans cette pratique est peut-être qu'elle sera parfois perçue, ici et là, comme progressiste, comme un devoir militant presque. Prenons tout d'abord un exemple hexagonal : lorsque les instituteurs du début de ce siècle tentaient d'empêcher leurs élèves de parler breton, ils croyaient faire œuvre progressiste et républicaine. Le breton était pour eux la langue de l'église, la langue de la réaction, tandis qu'ils défendaient pour leur part l'école républicaine, gratuite, laïque et..., francophone. De la même façon, ceux qui croyaient aux discours de Schleicher (9), ceux qui pensaient que nos langues étaient plus évoluées que celles des colonisés, pensaient en même temps apporter la culture, la civilisation, à ces peuples « sauvages ».

Puisque leur langue (agglutinante ou isolante) avait, pour devenir historique, la nôtre (ou du moins son modèle flexionnel), les « colonisateurs » leur faisaient faire un fantastique bond historique en leur donnant « avant terme » cette langue flexionnelle. Cette ambiguïté constitutive et il faut entendre ici le mot ambigu dans son sens fort – qui a deux sens –, est fondamentale pour comprendre la traduction pratique de l'ethnocentrisme en linguistique, pour comprendre aussi que le même homme politique de convictions républicaines, Jules Ferry, puisse avoir pris au début des années 80 des mesures apparemment aussi contradictoires. Le même homme en effet fit voter l'école gratuite et obligatoire, l'accès des jeunes filles à l'enseignement secondaire, la liberté de la presse, la liberté syndicale, **et** fut l'homme des expéditions coloniales en Tunisie, au Tonkin, à Madagascar... Et ces mesures ne sont pas, aux yeux de l'idéologie du temps, contradictoires : il y a le même prosélytisme culturel dans la volonté d'apprendre le français au petit Breton ou au petit Algérien.

pour finir

L'ethnocentrisme en linguistique est donc tout à la fois un problème scientifique, un problème idéologique et un problème politique : cela, tout le monde aujourd'hui le sait peu ou prou. Mais, s'il est important de le rappeler, et singulièrement dans cette revue, c'est parce que nous ne sommes pas tout à fait sortis de l'ère du mépris linguistique, parce que, partout en Afrique, se pose aujourd'hui le problème de l'avenir de langues qui ne sont pas la nôtre, mais qui sont confrontées à la nôtre.

Après une période d'expansion triomphante, la langue française est aujourd'hui, aux dires de certains, en danger. L'année 1975 a vu, à l'assemblée nationale, se succéder des discussions sur la « défense de la langue française », aboutissant à la loi du 31 décembre 1975 (7) dont la cible principale était l'anglais. Plus près de nous dans le temps, Michel Jobert écrivait que, dans la bataille pour le français, le gouvernement était « déserteur » (8). Notre propos n'est pas ici de prendre position sur cette question, mais d'affirmer simplement avec force que **la défense du français ne peut pas passer par l'oppression d'autres langues**. La seule politique linguistique qui soit « fraternelle » (on me pardonnera ce mot aux connotations morales, mais la politique repose toujours sur une certaine morale) consiste à défendre en même temps que le français les langues que nous avons asservies, chez nous (en Bretagne, en Occitanie, en Alsace et ailleurs) et dans les anciennes colonies françaises. A cette condition seulement, nous pourrions tordre le cou à l'ethnocentrisme en linguistique.

Louis-Jean Calvet

(7) Voir La loi relative à l'emploi de la langue française, *La documentation française*, 1975.

(8) « Le gouvernement déserteur ? », *Le monde*, 26-27 août 1979.

(9) Député français qui, en 1848, donna son nom à une loi abolissant toute forme d'esclavage sur le territoire de la République française.